



Litige avec le lieu de réception de notre mariage

Par **kako91**, le **15/03/2012** à **21:49**

Bonjour, rnrnJe vous remercie de prendre le temps de lire mon litige rnrnNous avons l'intention de nous marier en Juin 2013. Samedi 03 Mars 2012 à 11h30, nous avons eu rdv avec la responsable commerciale du lieu, elle nous montre les lieux, nous explique comment ça se passera etc puis ensuite nous parle "chiffre" et nous sort un contrat.rnrnElle nous demande la date à laquelle nous voulons nous marier (22/06/13) et demande à sa collègue qui lui dit que cette date à été signée le matin même, déçu nous continuons notre conversation et là nous dit si vous voulez je vous propose une autre date (18/05/13) et nous dit que c'est bien vu que le Lundi est fermé, elle se retourne de nouveau vers sa collègue et là elle nous dit que sa collègue doit signer cette date avec un couple en début d'après-midi. rnrnDans la précipitation et excitation, nous acceptons, signons et donnons des arrhes (35% de la somme totale soit 7525€ en chèque)rnrnN'ayant pas l'argent sur le compte, on lui demande quel est le délai avant de l'encaisser et elle nous dit 10 jours.rnrnBref... Nous rentrons chez nous et après réflexion nous nous apercevons que nous sommes allés trop vite et que ça ne rentrerait pas dans notre budget donc mon fiancé appelle cette dernière qui lui dit qu'il n'y a pas de rétractation possible et que si nous voulons annuler la somme des arrhes reste acquis au Domaine.rnrnNous relisons le contrat qui mentionne des articles du code de la consommation (L121-20 à L121-20-2, L121-20-4 et R121-1-2), nous cherchons sur internet et voyons que nous avons un droit de rétractation de 7jours.rnrnMercredi 07 nous envoyons un courrier RAR en demandant l'annulation du contrat et la restitution des chèques.rnrnIls nous répondent Lundi 12 en nous indiquant une nouvelle fois que d'après leur contrat il n'y a pas de rétractation possible suivant le code du commerce et qu'à titre commercial, le directeur veut bien nous rencontrer pour trouver une solution.rnrnDe plus, entre temps je reçois un courrier de ma banque me disant qu'un chèque c'est présenté sur mon compte avant la date que m'avait promis la responsable lors du Rdv.rnrnLe lendemain nous appelons la responsable qui

me dit que son directeur est en rdv, qu'elle lui laisse mon message et qu'il me rappellera.rnrnA ce jour toujours pas d'appel du directeur, nous ne savons pas s'il faut accepter de le rencontrer et essayer de négocier ou alors continuer les courriers et les poursuivre car ils n'ont pas respecté la loi ?!rnrnMerci beaucoup pour votre aide